



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021/145

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un septembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Cécile PEREIRA, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Monsieur Denis BERTONE, Madame Joëlle DANAY, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECH.

Procurations de vote :

Madame Pierrette FORGET BARBERA donne procuration à Monsieur Jackie ROY.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO.

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMECH.

Étaient absents : Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Yves PAUBERT.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle DANAY

Date de convocation : 15 septembre 2021.

Objet : Convention de servitude à titre gratuit à intervenir entre la Commune et ENEDIS, sur la parcelle communale cadastrée section C 6561 – Rue du 8 mai 1945.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande formulée par ENEDIS, dont le siège social est Tour Enedis 34 place des Corolles – 92079 PARIS la Défense, représentée par Monsieur Matthieu CASAUX agissant en qualité de Directeur Régional ENEDIS Midi-Pyrénées Sud, 2 rue Roger Camboulives – TSA 10057 – 31057 TOULOUSE Cédex 1, qui sollicite une servitude sur la parcelle communale cadastrée section C 6561 – Rue du 8 mai 1945.

En effet, ENEDIS va entreprendre des travaux de construction d'une ligne basse tension souterraine rue Jean-Baptiste Clauzel, passant par la parcelle communale sus-citée, pour raccorder la Sci IMMOLOC depuis le poste P58 Solabios.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de servitude à titre gratuit à intervenir entre les deux parties et qui restera annexée à la présente délibération.

Puis, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Oùï l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (**27 voix POUR**)

➤ **ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude à titre gratuit à intervenir entre la Commune et ENEDIS, sur la parcelle communale cadastrée C 6561 – Rue du 8 mai 1945,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc SANCHEZ

